

MAIRIE  
Chalautre la Petite



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du lundi 01 juillet 2024

DE\_02A\_2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11 dont 1 P

Date de la convocation

20/06/2024

Affichage :

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Fanny DA MOTA,

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M. Denis GRANDET

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Mme DA MOTA à Mme ROLLET,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET :** Modification du règlement de la salle des Fêtes

Madame le maire informe le conseil

Lors d'une récente location de la salle des fêtes, certains locataires ont introduit dans les locaux des animaux domestiques.

Pour des raisons de salubrité et de sécurité il apparait nécessaire d'interdire l'accès de la salle des fêtes à toute animal.

Il donc proposé au conseil municipal d'autoriser le rajout dans le règlement de cet équipement public au paragraphe 8-(Consigne d'utilisation) la mention suivante :

- **L'accès de la salle des fêtes et de ses annexes est interdit aux animaux. Sauf aux chiens d'assistance (chiens guide d'aveugle, chiens d'assistance pour personnes handicapées).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11voix pour,

- **Dit que l'accès de la salle des fêtes et de ses annexes est interdit aux animaux, sauf aux chiens d'assistance (chiens guide d'aveugle, chiens d'assistance pour personnes handicapées).**

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.  
Pour Extrait Conforme

Le maire



Chantal BELLACHE